

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 12 octobre 2023

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Christian BURLE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Jean-Pascal GOURNES représenté par Georges CRISTIANI.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gérard BRAMOULLE - Emmanuelle CHARAFE - Éric LE DISSES - Frédéric VIGOUROUX.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

IVIS-003-14750/23/BM

**■ Attribution d'une subvention d'investissement au CNRS au titre du CPER 2021/2027 pour le projet "Microvolt" pour l'implantation du laboratoire Information Génomique et Structurale qui intervient dans le domaine des virus géants - Approbation d'une convention - MGDIS n°5574
68829**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

L'Enseignement Supérieur et la Recherche (ESR) sont au cœur des orientations prioritaires définies dans l'Agenda du Développement Economique adopté le 30 juin 2022. L'engagement de la Métropole porte notamment sur le soutien aux campus d'enseignement supérieur et aux équipements de recherche, qui constituent des leviers essentiels pour accompagner la compétitivité des entreprises en même temps qu'un marqueur fort du dynamisme et de l'attractivité du territoire.

L'Enseignement et la Recherche comptent en outre parmi les douze priorités du Contrat de Plan Etat-Région 2021-2027 (CPER), qui compose la déclinaison opérationnelle du Contrat d'Avenir 2021-2027, signé le 5 janvier 2021 par l'Etat et la Région Sud. Dans ce cadre, la Métropole Aix-Marseille-Provence s'engage, aux côtés de l'Etat et des collectivités territoriales, à apporter un soutien déterminant aux acteurs académiques, dans le but de renforcer et structurer l'ESR autour de grands pôles d'excellence académique.

Cet engagement s'est traduit par l'approbation en Conseil Métropolitain en date du 7 octobre 2021 d'une délibération créant une autorisation de programme de 43 000 000 € en "Soutien aux opérations d'investissement des établissements d'Enseignement Supérieur et de Recherche pour la période 2021-2027". Puis, en date du 30 juin 2022, d'une seconde délibération approuvant la participation de la Métropole à hauteur de 35 150 000€ dans le cadre du CPER 21-27 pour soutenir un ensemble de 28 opérations, dont 9 projets immobiliers, 17 projets d'équipements de recherche et 2 projets de logement étudiant.

Le projet intitulé « Microvolt » traite des approches multi échelles de la complexité microbienne des monocultures aux consortia bactéries, virus et microalgues. Présenté par le Centre National de la Recherche Scientifique Délégation Provence Corse (CNRS), il s'inscrit dans le cadre de la participation de la Métropole en soutien aux opérations de Recherche inscrites au volet Enseignement Supérieur et Recherche du CPER 2021-2027.

L'Institut de Microbiologie de la Méditerranée (IMM) est une Fédération de Recherche mixte CNRS et Aix-Marseille Université composée de 4 unités (3 situées sur le campus du CNRS Joseph Aiguier et une unité située sur le campus de Luminy), de 7 plateformes technologiques et de recherche de premier plan au niveau national et international (Biomasse, bioinformatique, RPE, microscopie photonique).

Les travaux de ces différents laboratoires de l'IMM soutenus par ses plateformes ont conduit à des avancées majeures sur le fonctionnement et la régulation des micro-organismes, le décryptage de la complexité et du fonctionnement de la diversité microbienne avec la découverte des virus géants ou encore des origines de la multicellularité. Cette compréhension fine du fonctionnement microbien permet son utilisation dans de nouveaux procédés biotechnologiques dans le domaine des bioénergies et de la bioéconomie.

Les objectifs de ces recherches sont environnementaux et énergétiques. C'est au sein de cette microbiologie moderne, intégrative et multi-échelles, qui analyse toute la diversité de ces mécanismes, de ces modèles et de ces applications biotechnologiques que se situent les projets

des équipes de l'IMM et du projet Microvolt.

Le projet « Microvolt », comprend un volet immobilier et un volet recherche.

Le volet immobilier porte sur l'implantation du laboratoire Information Génomique et Structurale IGS, actuellement basé sur le site de Luminy, au sein du campus Joseph Aiguier à Marseille. Le laboratoire intégrera un plateau de 1 000 m² au 1^{er} étage d'un bâtiment dont les 4 autres niveaux ont déjà été aménagés pour recevoir les plateformes et unités de l'IMM. Le volet recherche a pour objet le développement des plateformes uniques dédiées à la microbiologie qui viendront conforter l'offre technologique pour une recherche de premier plan, mais aussi pour la formation.

L'IGS est reconnu internationalement pour ses découvertes sur les virus géants. Ce rapprochement permettra une montée en puissance de cette thématique extrêmement novatrice et prometteuse, tant au niveau des questionnements fondamentaux (origine de la vie, fonctionnement du cycle viral) que de ses applications sociétales.

Pour accompagner et favoriser cette montée en puissance, le projet intègre le développement de 3 plateformes avec la mise en œuvre de ruptures technologiques et méthodologiques requérant de nouveaux équipements de précision.

Il a aussi pour objectif de poursuivre et amplifier la formation des étudiants de master et de doctorant aux dernières technologies, leur offrant ainsi une compétence valorisable et valorisée tant lors de leur cursus académique que sur leur projet professionnel.

Le financement du projet Microvolt permet d'acquérir les équipements de précision nécessaires au développement de la recherche de demain de toute une communauté scientifique et industrielle.

Le coût total prévisionnel de 4 160 000 € HT correspond au montant total des dépenses retenues par la Métropole pour le projet, objet de la présente demande.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES (€ HT)		RECETTES (€)	
Plateformes/équipements, Microscale thermiques, système FACS (cytomètre), microscope, spectromètre de masse.....	2 560 000 €	ETAT	250 000 €
		Région Sud PACA	1 000 000 €
		Département 13	1 000 000 €
Travaux d'aménagement des Bâtiments N et N' pour l'installation du laboratoire Information Génomique et Structurale sur le campus J. Aiguier à Marseille.	1 600 000 €	Métropole	500 000 €
		Ville de Marseille	60 000 €
		Fonds propres CNRS	1 350 000 €
TOTAL	4 160 000 €		4 160 000 €

Dans le cadre du Contrat de Plan Etat Région 2021-2027, la Métropole a acté sa participation à hauteur de 500 000 euros, pour cette opération dont le montant global retenu est de 4 160 000 euros HT.

L'aide financière totale de la Métropole Aix-Marseille-Provence représente 12,02 % du coût global de l'opération.

Par dérogation au règlement budgétaire et financier de la Métropole, les dépenses éligibles seront

prises en compte à partir du 30 juin 2022.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale ;
- Le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° IVIS 005-10495/21/CM du Conseil de la Métropole du 7 octobre 2021 portant approbation de la création et de l'affectation d'une opération "Soutien aux opérations d'investissement des établissements d'Enseignement Supérieur et de Recherche pour la période 2021-2027" ;
- La délibération n°IVIS-002-12064/22/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2022 portant sur l'engagement de la Métropole Aix-Marseille-Provence au titre du volet enseignement supérieur et recherche du Contrat d'Avenir 2022-2027 ;
- La délibération n° ECOR-001-12062/22/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2022 portant actualisation de l'Agenda du Développement Economique ;
- La délibération n° FBPA-023-12563/22/CM du Conseil de la Métropole du 20 octobre 2022 approuvant le règlement budgétaire et financier modifié.

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'importance de l'Enseignement Supérieur et la Recherche comme levier essentiel de compétitivité économique et d'attractivité du territoire, affirmée dans l'Agenda du développement économique métropolitain ;
- Le besoin de renforcer les liens entre l'enseignement, la recherche et l'innovation ;
- Les engagements pris par la Métropole au titre du Contrat de Plan Etat-Région 2021-2027 ;
- L'intérêt de l'opération « Microvolt » dans le cadre du développement de la recherche d'excellence sur notre territoire.

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention d'investissement d'un montant de 500 000 euros au profit du Centre National de la Recherche Scientifique Délégation Provence Corse pour la réalisation du projet « Microvolt ».

Article 2 :

Est approuvée la convention financière, ci-annexée, conclue avec le Centre National de la Recherche Scientifique Délégation Provence Corse.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention et tout document y afférent.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Principal Métropolitain 2023, en section d'Investissement : Opération 2021002200 – Nature 204181- Fonction 67- AP n°210033BP- sous politique B360.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
La Vice-Présidente Déléguée,
Santé, ESR,
Recherche médicale,
Economie de la santé

Emmanuelle CHARAFE